



Inside Gallery

CHARTRE

Article 1 Etre adhérent de l'association **Inside Gallery**, est un moyen de participer à une communauté active qui vivra grâce à chacun de nous.

Chacun doit aussi pouvoir y apprendre de l'autre et apprendre à l'autre.

C'est pourquoi, au sein de l'association, chacun aura la même voix qu'un autre et tous un droit de parole et d'expression.

Cette charte est une proposition que chacun d'entre vous est à même de faire évoluer.

Article 2 Notre mission :

Promouvoir l'art et les artistes par tous les moyens à notre disposition.

- créer des expositions dans les locaux mis à disposition : locaux commerciaux actifs, à louer ou à vendre, locaux industriels désaffectés, habitations privées, locaux publics ;
- créer des événements, ateliers d'artistes, démonstration de techniques tous arts confondus ;
- travailler avec des œuvres caritatives dans le cadre d'évènements relatifs à des collectes de dons,
- créer des partenariats avec des associations de commerçants pour participer à l'animation des quartiers ;
- organiser des manifestations à caractère culturelles, des sorties culturelles ;

Article 3 Nos valeurs :

Pluralisme, entraide, convivialité, solidarité.

Article 4 Nos objectifs :

- Créer ensemble une dynamique positive ;
- faire connaître et reconnaître les arts et artistes ;
- partager nos expériences et nos compétences ;
- sortir de l'isolement et se rencontrer autour d'expositions et événements culturels.

Article 5 Règle de conduite de l'adhérent :

- engagement à respecter la confidentialité des informations partagées au sein de l'association ;
- engagement dans le respect des uns et des autres, d'avoir une attitude d'ouverture, de partage et de convivialité ;
- conserver une neutralité politique et religieuse et respecter la diversité culturelle, raciale, garder en toutes circonstances courtoisie et respect dans les échanges tant oraux qu'écrits avec d'autres membres de l'association ;
- participer activement à la vie de l'association (débat, Assemblées), aider à l'organisation d'évènements et à l'évolution de l'activité ;
- en fonction de son temps, de sa motivation et de ses moyens, participer en se faisant ambassadrice / ambassadeur de l'association auprès des personnes extérieurs (contacts professionnels ou personnels).

Article 6 Respect de la charte :

- Selon l'article 8 des statuts de l'association, un membre ne respectant pas cette charte s'expose à être exclu de Inside Gallery par le conseil d'administration, après avoir été entendu devant ce dernier et, si demandé, en appel devant l'assemblée générale.

Le bureau !